

REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION
(circulation interdite)

COMMUNE DE VILLEBRET

58 rue du Château

03310 VILLEBRET

Le Maire de la commune de : VILLEBRET

VU :

- Le Code de la Route,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :
circulation et stationnement interdits sur la rue Raoul Dautry (RD 1089) entre l'intersection avec la Route de Nérès et le n°468 dans le sens Marcillat-en-Combraille - Montluçon le 1er juin 2025 entre 8h00 et 11h00 en raison de la course de contre la montre par équipe organisée par l'association Events Cycling Organisation à l'occasion de la course intitulée Tour de la Vallée et de Montluçon Communauté. Une déviation sera mise en place par l'organisateur sur la Route de Nérès (RD 155).

ARRETONS :

ARTICLE 1 : A compter du 01/06/2025 et pendant la durée des travaux, la circulation sera interdite sur la rue Raoul Dautry (RD 1089) dans sa section comprise entre l'intersection avec la Route de Nérès et le n°468 dans le sens Marcillat-en-Combraille - Montluçon. Seul l'accès des riverains sera autorisé.

ARTICLE 2 : L'itinéraire de déviation empruntera les la Route de Nérès (RD 155)

ARTICLE 3 : A l'approche du secteur de course, sur le secteur de course même ainsi que sur le jalonnement de la déviation, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'association Events Cycling Organisation chargé de l'organisation de la course.

ARTICLE 4 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du secteur.

Application du présent arrêté sera adressée à :

M. Le Maire de la commune

M. Le Commandant du groupement de gendarmerie de COMMENTRY

M. Le Président de l'association Events Cycling organisation, M. Bernard SISTOU

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à : VILLEBRET



Le : 24/03/2025

Le Maire, Philippe GLOMOT